



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

RER C - Essonne

Question écrite n° 23612

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur les dysfonctionnements de la ligne C du RER. La ligne C du RER relie à l'ouest Pontoise, Versailles-Château-Rive-Gauche et Saint-Quentin-en-Yvelines d'une part, et au sud Massy - Palaiseau, Dourdan et Saint-Martin-d'Étampes, ainsi que Versailles-Chantiers par un tracé quasi circulaire, en passant par le cœur de Paris. Avec 187 km de long, 84 gares, 531 trains par jour, le RER C transporte environ 500 000 voyageurs par jour ; un axe majeur reliant l'Essonne à Paris, et une ligne cruciale pour la mobilité des Essonnais. Son tracé résulte de l'exploitation de différentes lignes de chemin de fer aménagées *a minima* qui expliquent son allure tentaculaire et son schéma aussi complexe. La qualité de vie des Franciliens, et en particulier de la grande couronne, appelle une mobilité effective et des transports en commun fiables et sûrs, à même de les acheminer vers leur lieu de travail. Or, ils subissent bien trop souvent des difficultés au quotidien. Les usagers du RER C, par exemple, sont, de manière régulière, confrontés à de multiples dysfonctionnements sur l'axe desservant, notamment, Epinay-sur-Orge, poussant de nombreuses associations, élus et particuliers à demander des compensations financières. En effet, il est récurrent de constater des trains retardés voire supprimés à la dernière minute alors même que les usagers payent un abonnement qui donne accès à un service qui doit être assuré. Aussi, elle lui demande donc de bien vouloir détailler les mesures qui seront mises en œuvre afin de compenser financièrement les usagers qui payent pour des services dégradés, ainsi que garantir aux Franciliens un service de qualité sur le réseau RER, en particulier sur la ligne C.

Texte de la réponse

La ligne C du RER atteint 88,3 % en 2019. Des efforts sont réalisés pour améliorer la qualité de cette ligne de RER dont la régularité reste insuffisante. Chaque été depuis 1996, soit 22 ans, des travaux sont réalisés sur le tronçon central de la ligne C du RER afin de conforter les ouvrages d'art qui encadrent et soutiennent le faisceau ferroviaire. Entre 2012 et 2018, les investissements pour régénérer les voies ont ainsi été multipliés par 4 pour atteindre 350 millions d'euros en cumulé pour 2018. Des effets se font déjà ressentir avec une baisse significative des incidents liés à l'infrastructure. Ainsi en 2019, ces derniers représentaient 25 % des incidents contre 34 % en 2017, ce qui correspond à 1,2 million de voyageurs impactés en moins. La contrepartie de ces investissements massifs est un volume de travaux qui augmente considérablement, ce qui perturbe le fonctionnement nominal de la ligne. Le pic de travaux va s'étaler entre 2020 et 2025. Île-de-France Mobilités, SNCF Réseau et SNCF Mobilités doivent en effet coordonner leurs efforts afin de minimiser l'impact de ces travaux indispensables sur les circulations. Par ailleurs, le futur T12 Express reliant Evry à Massy, représentant 475 millions d'euros d'investissement pour cette première phase, puis dans un second temps à Versailles, empruntera les voies de la ligne C du RER entre Savigny-sur-Orge et Versailles-Chantiers. Ce nouveau tram-train, en plus de créer une desserte forte entre l'Essonne et les Yvelines, permettra à terme de simplifier l'exploitation de la ligne C et donc d'améliorer sa ponctualité. La mise en service de la phase 1 est attendue pour décembre 2022. Enfin, les compensations financières relèvent de la décision de l'autorité organisatrice des

mobilités, à savoir Ile de France Mobilités.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23612

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2019](#), page 8571

Réponse publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7586